Envoyé en préfecture le 18/04/2019
Reçu en préfecture le 18/04/2019
Publié le
ID : 060-216004259-20190411-DEL112019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 11 avril 2019

N° 11/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
05/04/2019

Date d'affichage
05/04/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 11 avril 2019 à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/04/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. RIGOLET Michel ; Mme RULENCE Dorothée, M. MARTINEZ Laurent, Mme QUIGNAUX-MOINAT Laetitia, Mme VILLEMAINE Véronique, M. LECHEVALIER Gilles, M. PEIFFER Philippe, Mme SOLINAS Brigitte,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

- M. FERRY Dominique donne pouvoir à Hubert BRIATTE
- Mme CHARTIER Florence donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
- Mme Isabelle VILAIN donne pouvoir à Mme SOLINAS Brigitte

Etai(ent) excusé(s) : M. KOUAOVI Éric
Etai(ent) non excusé(s) : Mme PARENT Nathalie, Mme MAROT Catherine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. RIGOLET Michel

OBJET

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019 :

M. le Maire propose les montants des subventions allouées aux associations pour l'année 2019 au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouée aux associations les subventions pour 2019 suivantes :

	Montant
ADU ASS DES USAGERS LIGNE	20.00 €
ASCVA	4 500.00 €
ASSOCIATION ALSO	10.00 €
AUTONNE VILLAGES	550.00 €
CLUB DES AINES RURAUX - SOLEIL D'AUTOMNE	300.00 €
COMITE DES FETES	150.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 300.00 €
GROUPEMENT DES CHASSEURS	300.00 €
LE PRINTEMPS DES LAVOIRS	300.00 €
LES AMIS DU LIVRE	1 077.00 €
STE PROTECTION FORET COMP	50.00 €
SYNDICAT D'INITIATIVE	270.00 €
VMEH VISITE MALADES ETS	70.00 €
TOTAL	**9 897.00 €**

Envoyé en préfecture le 18/04/2019
Reçu en préfecture le 18/04/2019
Publié le
ID : 060-216004259-20190411-DEL112019-DE

- **ACCEPTE** de porter au Budget primitif 2019 au compte 6574 **10 700.00 €** avec des réserves pour évènements exceptionnels
- **AUTORISE** le Maire d'octroyer le reliquat dans les limites budgétaires

Ainsi fait et délibéré le 11/04/2019, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)